

Fiche de Données de Sécurité selon le règlement (CE) n°453/2010

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1) Identificateur de produit :

Nom commercial : **Agicote silver**

1.2) Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations : Agent technologique d'application pour les semences

1.3) Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

AEGILOPS Applications
Parc des Saules, 27100 Val de Reuil, France
Tél. : 02 32 25 01 73 Fax : 02 32 59 17 08
aegilops@wanadoo.fr

1.4) Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
En cas d'incident ou d'accident, appelez le 02.32.25.01.73.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1) Classification du mélange

Classification selon le Règlement CE N° 1272/2008 (CLP) relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Non classé : les critères de classification ne sont pas remplis

Classification selon la Directive UE 67 :548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé : les critères de classification ne sont pas remplis

2.2) Éléments d'étiquetage

Classification selon le Règlement CE N° 1272/2008 (CLP) relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Non soumis à l'étiquetage réglementaire

2.3) Autres dangers

Le mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1) Substance / Préparation : Préparation

3.2) Mélange

| Nom chimique | n°CAS N°CE | % | Classification (67/548/CEE) | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) |
|------------------------------------|------------------------|--------|--------------------------------|--|
| Poudre d'aluminium (stabilisée) | 7429-90-5 231-072-3 | 10-20% | F R15, R10 | Water-react 2, H261 Flam. Sol.1 H228 |

Pour le texte complet des Phrases : R et H et classes de danger mentionnées dans ce chapitre, voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1) Description des premiers secours

Indications générales :

- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Retirer les vêtements contaminés.
- Ne pas respirer les gaz et vapeurs.
- En cas de malaise, obtenir des soins médicaux et montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières.
- Consulter un ophtalmologue.

Contact avec la peau

- Laver et rincer soigneusement à l'eau et au savon.
- Obtenir des soins médicaux si une irritation apparaît.

Inhalation

- Garder la victime calme et la sortir au grand air.
- Obtenir des soins médicaux.

Ingestion

- Rincer la bouche avec de l'eau et boire abondamment.
- Obtenir des soins médicaux.
- Ne pas faire vomir sauf avis contraire d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

4.2) Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun effet important ou danger critique connu.

4.3) Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers : Pas de Traitements particuliers

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1) Moyens d'extinction

Il est recommandé d'utiliser :

- Eau pulvérisée
- Dioxyde de carbone
- Mousse de type anti-alcool ou de type universel
- Poudre chimique (poudre sèche)

5.2) Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le contenant peut éclater. Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : - dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxyde d'azote

5.3) Conseil aux pompiers

Equipements de protection :

- des vêtements de protection contre les produits chimiques pour tout le corps.
- un équipement complet résistant au feu.
- un appareil respiratoire autonome.

Autres informations :

- ne pas respirer les fumées.
- ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1) Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Eviter la formation de poussières.
- Porter un équipement de protection individuelle adéquat.
- Les spectateurs sont priés de quitter le site.

6.2) Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux superficielles et souterraines.
- Ne pas rejeter dans la terre et le sous-sol.

6.3) Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir les substances déversées.
- Dans le cas d'un déversement accidentel minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un produit adéquat), puis ramasser le produit avec une pelle et le placer dans un récipient à fermeture hermétique imperméable à l'eau en vue de l'élimination.
- Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

6.4) Référence à d'autres sections

- Voir les mesures de protection sous les rubriques 7 – 8 - 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1) Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts

Mesures d'hygiène lors de l'utilisation

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Ouvrir les fûts dans un endroit bien aéré.
- Eviter d'inhaler.
- Se laver les mains après la manipulation du produit
- Ne pas déverser le produit dans les égouts, les conduites d'eau, les rivières etc.

7.2) Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux dans un local ventilé et fermé à clé.

Conserver à l'écart de la chaleur, de l'exposition du soleil et des sources d'étincelles.

Veiller à respecter des températures de stockage au dessus de 2°C et en dessous de 30°C.

Stabilité de stockage : 12mois. Des changements de propriétés du produit peuvent apparaître si le produit est stocké avec des températures supérieures ou inférieures à celle indiquées et pour des périodes plus longues.

7.3) Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à l'étiquette et ou à la fiche technique.

RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1) Paramètres de contrôle

| Composants | n°CAS N°CE | Valeur limite d'exposition VME (France) | Base |
|------------------------------------|------------------------|--|---------------|
| Poudre d'aluminium (stabilisée) | 7429-90-5 231-072-3 | 5*10** mg/m3 *pulvérulent **métal | INRS (France) |

8.2) Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.
Si une évaluation des risques le préconise, munissez vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'exposition sécuritaire du respirateur retenu.

Protection des mains :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques (EN 374).

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité, lunettes anti-éclaboussures (EN166).

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection imperméables : bottes et combinaison adaptée (Type 6)

Mesures d'hygiène :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter des vêtements de protection adéquats.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver soigneusement les mains/le visage après manipulation, et avant de fumer, boire et manger.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser entrer en contact avec les eaux souterraines.
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1) Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------|---|
| Etat physique | : Liquide |
| Couleur | : Gris argenté |
| Odeur | : Douce |
| pH | : 7.3 (± 0.3) |
| Point d'éclair | : Vase clos : non applicable |
| Densité relative | : 1.14 (± 0.02) |
| Solubilité dans l'eau | : Insoluble dans les substances suivantes : l'eau froide et l'eau chaude |

RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1) Réactivité

Aucune réactivité n'est notée avec le matériau de l'emballage après deux ans de stockage à température ambiante.

10.2) Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.3) Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4) Conditions à éviter

Les températures extrêmes, l'exposition au soleil et les sources d'étincelles.

10.5) Matières incompatibles

Aucune donnée spécifique.

10.6) Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Non Irritant pour les yeux.
Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
Irritation, larmoiement, rougeur.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Autres informations : Non disponible

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

12.1) Toxicité

Les données écologiques concernent la poudre d'aluminium

Effets écotoxiques : Aucun. La poudre d'aluminium n'est pas soluble dans l'eau.

Toxicité aquatique

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| 96 h LC50 (poisson) | Non applicable |
| 48 h EC50 (daphnia magna) | Non applicable |
| 72 h IC50 (algue) | Non applicable |
| Comportement en station d'épuration | Non applicable |

- 12.2) Persistance et dégradabilité :** Non applicable
12.3) Potentiel de bioaccumulation : Non applicable
12.4) Mobilité dans le sol : Non applicable

12.5) Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : Non applicable
vPvB : Non applicable

12.6) Autres effets néfastes

Pas d'effets indésirables spécifiques connus.

RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1) Méthodes de traitement des déchets

Produit : Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage : Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider, le rincer et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA

| | ADR/RID | ADN/ADNR | IMDG | IATA |
|---|------------|------------|------------|------------|
| 14.1 Numéro NU | Non classé | Non classé | Non classé | Non classé |
| 14.2 Nom officiel d'expédition UN | Non classé | Non classé | Non classé | Non classé |
| 14.3 Classe(s) des dangers relatives au transport | Non classé | Non classé | Non classé | Non classé |
| 14.4 Groupe d'emballage | - | - | - | - |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non | Non | Non | Non |
| Autres informations | - | - | - | - |

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Pas d'information.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non pertinent.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire
Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et décret du 08/07/09)
Sans nomenclature

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Étiquetage selon la Directive 1999/45/CE

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Lire attentivement l'étiquette.

Texte intégral des phrases R citées dans les rubriques 2 et 3

R10 : Inflammable.
R15 : Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3.

H228 : Matière solide inflammable.
H261 : Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

| Une ligne verticale dans la marge gauche indique une modification de la précédente version.

Date de création : 02/04/2013

Date de révision : 02/04/2013 (version n°3)